Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 038-253804025-20260914-2026_091-DE

territoire d'énergie ISÈRE

# TE38

## BUREAU du 14 septembre 2026

### DÉCISION N°2026-091

### Objet : Programmation travaux électrification rurale ER 2026.

**Assistaient à la séance :** Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Mesdames et Messieurs Bernard JULLIEN, Luc GUSTA, Maryline SILVESTRE, Frédérique FERRARIS et Pierre MARTIN-JARRAND, Vice-présidents thématiques, et Mesdames et Messieurs, Marylin ARNDT-VINCENT, Guy BAUSSART, Daniel BERT, Dominique BRUCHON, Catherine CLAUDIO, Franck CREMILLIEUX, Denis DELAGE, Maurice DELPHIN, Samuel DULEY, Georges GERMAN, Bernard GUILLARME, Pascal HERRERO, Nicolas JALLOT, Patrick KAITANDJIAN, Rémy LEPISSIER, Alain MAFFET, Bernard MARTIN, Daniel MEHR, Emmanuel MONTAGNON, Fabrice PRUNELLE, Chantal REY, Pascal RIONDET, Patrick ROSSI, Denis ROYER, Rémi VALVERDET, Bernard VEYRET, François-Xavier ZGAINSKI et Philippe ZUCCARELLO, membres du Bureau.

Vu la délibération 2026-027 du comité syndical du 02 mars 2026 concernant la mise à jour des modalités administratives, techniques et financières en matière de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité ;

Vu la délibération 2026-049 du comité syndical du 16 juin 2026 donnant délégation au Bureau en vertu de l'article L 5211-10 du CGCT ;

Vu le transfert par les communes à TE38 de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité ;

**Vu** les projets sur le territoire de ces communes connus à ce jour ;

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :**

**DÉCIDENT**

- De valider les listes actualisées des dossiers en instance en attente de financement pour 2026 au titre des programmes d'électrification rurale sous maîtrise d'ouvrage TE38 :
  - CAS FACE sous-programmes renforcement, extension, sécurisations et enfouissement,
  - TE38 enfouissement rural,
- De valider l'attribution des crédits au titre de ces programmes en fonction de l'avancement des dossiers (listes ci-annexées) ;
- De solliciter le Département de l'Isère, au titre de la programmation d'électrification rurale 2026, pour ces opérations en instance ;
- D'autoriser le Président à engager les travaux correspondants en fonction de l'avancement des dossiers, et solliciter les participations et contributions inhérentes à ceux-ci.

Acte publié le 21 septembre 2026
Bertrand LACHAT, Président de Territoire d'énergie Isère



Territoire d'Énergie Isère - 27 rue Pierre Sémard - 38000 GRENOBLE
Tél. : 04 76 03 19 20

territoire d'énergie
ISÈRE

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 038-253804025-20260914-2026_091-DE

Fait et délibéré en séance
**Le Président**
**M. Bertrand LACHAT**

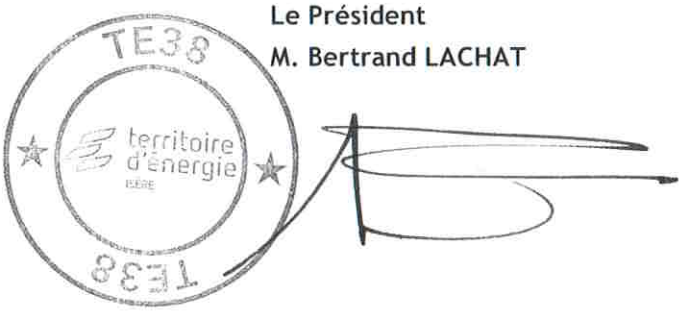


*Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)*

Acte publié le 21 septembre 2026
Bertrand LACHAT, Président de Territoire d'énergie Isère



Territoire d'Énergie Isère - 27 rue Pierre Sémard - 38000 GRENOBLE
Tél. : 04 76 03 19 20